

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: Fwd: [INTERNET] horticulteurs et pépinières en danger

Date : Wed, 01 Apr 2020 09:58:47 +0200

De : DUCROS Bertrand PREF26 <bertrand.ducros@drome.gouv.fr>

Pour : lejouffre@yahoo.fr

Copie à : jm.catelinois@mairie-sp3c.fr, amap/coll/les-serres-du-moulin@orange.fr, Célia de Lavergne <Celia.deLavergne@assemblee-nationale.fr>, conf pays 26 <drome@confederationpaysanne.fr>, jef.baudin@lilo.org, coordination@amap-aura.org, secretariat@ccdsp.fr, mp.monier@senat.fr, COVID <pref-questions-covid@drome.gouv.fr>

Bonjour,

La commercialisation de plants potagers des producteurs locaux (plants de légumes, petits fruits, condiments et aromates) est autorisée dans le département de la Drôme, dans les conditions suivantes :

- Vente à domicile, livraison à domicile,
- Mise en place de systèmes de ventes « sans contacts humains » de type DRIVE, soit chez les producteurs-vendeurs directs à la ferme, soit dans les jardineries.
- Sur les marchés ouverts et autorisés par décision préfectorale.

Bien entendu, ces ventes doivent se faire selon les conditions habituelles : respect des distances de sécurité et application des gestes barrière.

Bien cordialement.

Cabinet du préfet de la Drôme